

**Education**

# Formation des enseignants: l'Etat tance l'Université



Depuis sa création en 2008, l'IUFE n'a de cesse d'être critiqué, notamment par des étudiants qui ont manifesté et lancé une pétition en 2012.

---

## La cheffe de l'Instruction publique veut réformer le cursus des futurs maîtres et se réapproprier la gestion des stages

### Aurélien Toninato

Il existe depuis plus de six ans et son organisation devrait être rodée. Pourtant, il n'en est rien: l'Institut universitaire de formation des enseignants genevois (IUFGE) essuie encore et toujours des critiques. Cette fois, les doléances viennent directement de la conseillère d'Etat en charge du Département de l'Instruction publique (DIP). Pour Anne Emery-Torracinta, «l'organisation de cette formation est loin d'être satisfaisante. C'est pourquoi je souhaite entamer rapidement une réflexion en vue d'une probable refonte du système.»

### Formé pour être chômeur

Les futurs maîtres du secondaire doivent suivre deux ans d'études à l'IUFGE. Une première année davantage axée sur la théorie et une deuxième plus pratique, qui intègre un stage à 50%. Obtenir ce stage est d'ailleurs la condition sine qua non pour entrer en deuxième année. Problème: ces

places sont rares et de nombreux élèves sont condamnés à patienter pour terminer leurs études. En 2013, sur 233 candidats, seuls 89 ont pu passer en deuxième. Pour cette rentrée, sur les 41 élèves de biologie qui ont réussi leur première année, seuls six peuvent poursuivre leur cursus! «Il y a une dichotomie entre le marché de l'emploi et le système actuel, regrette Anne Emery-Torracinta. Notre but n'est pas de former des chômeurs!» Pour Yves Flückiger, vice-recteur de l'Université de Genève (UNIGE), «la relation entre démographie enseignante et flux des étudiants mérite d'être repensée. Le bon sens veut qu'on ajuste le nombre de maîtres à former aux besoins immédiats. Mais c'est compter sans les aléas négatifs, y compris pour les écoles, d'un ajustement d'année en année avec de grandes fluctuations.»

L'UNIGE tente de trouver des solutions pour limiter le nombre d'étudiants. Pour cette rentrée, un numerus clausus a été appliqué pour entrer en première année, en fonction de prévisions des stages disponibles pour 2015.

### Sélection trop académique

Deuxième problème: lorsque les places de stage manquent, l'UNIGE opère un classement sur la base d'un dossier, d'un entretien voire

d'évaluations complémentaires (test de français) pour sélectionner des candidats. Cette méthode est pointée du doigt par la magistrate. «Seuls 12 points sur 90 sont consacrés à l'expérience, c'est insuffisant! Le reste de l'évaluation concerne en majorité des questions conceptuelles, comme discuter sur le «rôle et la fonction de l'école en général» (12 points). C'est trop académique. Celui qui a obtenu le plus de points ne fait pas forcément un bon professeur. L'important n'est pas d'avoir des théoriciens mais des praticiens!»

Le son de cloche est tout autre du côté du Rectorat. «L'expérience professionnelle est aussi évaluée dans l'analyse de la lettre de motivation, du dossier et de l'entretien, précise Yves Flückiger. Ce n'est pas l'expérience professionnelle en soi qui est formatrice. Mais ce qu'un candidat peut concrètement montrer dans ce qu'il fait lors de ses remplacements et les réflexions qu'il peut en tirer. Si nous ne tenions compte que de la durée de l'expérience, ce ne serait qu'une prime à l'ancienneté!» Il conclut: «Le meilleur des enseignants n'est pas celui qui a enseigné le plus longtemps. Il n'y a donc pas lieu de changer les critères de sélection. Mais le DIP peut tout à fait participer au processus de sélection.»

### **Pouvoir choisir son stagiaire**

L'Université pourrait légitimement s'agacer de l'ingérence du DIP dans ses affaires. Car celui-ci remet directement en cause une prérogative pourtant inscrite dans la Loi sur l'instruction publique. Un alinéa stipule en effet que c'est à l'UNIGE que revient le choix des candidats aptes à poursuivre la formation. Toutefois, dans la nouvelle version de la loi – qui passe au Grand Conseil en automne – le précédent Conseil d'Etat a justement prévu de biffer cet alinéa...

Troisième point noir: c'est l'UNIGE qui répartit les stagiaires dans les écoles. Là encore, la magistrate relève une incohérence: «Il faut tenir compte des besoins des établissements, qui ne sont pas tous les mêmes. Et il n'est pas acceptable que les directions ne puissent pas donner la priorité à des candidats, surtout ceux qui ont remplacé dans leur école et qui y sont déjà bien intégrés.»

### **Reconnue en Suisse mais...**

Enfin, dernier sujet de tension: l'IUFE vient enfin d'obtenir la reconnaissance de sa formation au niveau national. Le hic: celle-ci est soumise à des conditions. Chaque élève devra effectuer durant son cursus à la fois des stages au cycle et au collège. «Cela chargera un bateau qui l'est déjà beaucoup! Il faudrait alors supprimer des cours, ou au moins certains travaux», préconise la magistrate. Du côté du Rectorat, on envisage plutôt de remplacer un type de stage pratique par un autre.

Les discussions ne font que commencer. Les visions de l'Uni et du DIP sont-elles inconciliables? «Non, répond Anne Emery-Torracinta. Mais nos attentes sont fondamentalement différentes. La formation des maîtres doit correspondre aux besoins du DIP et non l'inverse.»

## **Un institut dans la tourmente**

**2010** Inauguration de l'institut, qui était en fonction depuis 2008.

**2011 En mai**, 150 élèves manifestent. Parmi les doléances: session de rattrapage d'examen menacée d'annulation, formation non reconnue en Suisse, organisation chaotique. **En octobre**, une trentaine de futurs profs sont éjectés par erreur de l'Uni, car l'IUFE a pris du retard dans le traitement des dossiers. **2012 En avril**, l'IUFE demande aux directeurs d'écoles de ne pas

proposer systématiquement un poste fixe à leurs stagiaires en fin de formation. Le ton autoritaire fâche les directeurs. **En juin**, des étudiants lancent une pétition contre le «brassage» des stagiaires et la «perte de liberté» des directeurs, qui ne peuvent pas choisir leurs stagiaires.

**2013** L'Uni va instaurer un *numerus clausus* pour 2014.

**2014** A la rentrée, des étudiants ne peuvent pas entrer en deuxième année, faute d'avoir un stage. **A.T.**